

COMMUNE DE RENNAZ

MUNICIPALITE



AU CONSEIL GENERAL

PREAVIS No 47 / 2016-2021

**Modération de trafic
à la route du Village**

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Etapas du projet.....	3
3.	Modération du trafic	3
4.	Situation	4
5.	Éclairage public	4
6.	Eaux claires et eaux usées	4
7.	Eau potable.....	4
8.	Aménagements paysagers.....	4
9.	Autres services et intervenants.....	5
10.	Budget	5
11.	Conclusions	6

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors de la mise à l'enquête de la H144 Transchablaisienne, route reliant Rennaz aux Evouettes, le Canton avait proposé aux communes de Rennaz et Noville d'étudier la mise en place de modérateurs de trafic dans le but de dissuader les automobilistes de traverser leurs localités après l'achèvement de cette nouvelle liaison.

2. Etapes du projet

Cependant, la H144 devant à nouveau être fermée à la circulation durant plus d'un mois pour la pose de l'enrobé définitif, le projet de modération du trafic a dû être reporté d'une année.

Parallèlement, la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais, ainsi que la requalification de la RC 725 depuis le giratoire du Pré-de-la-Croix au panneau d'entrée de localité côté Nord ont également entraîné le report de ce projet.

Par ailleurs, nous avons constaté que les feux de signalisation installés aux sorties de l'autoroute ont amené une augmentation du trafic à travers le village. Afin de dissuader les automobilistes de choisir cet itinéraire, des modérateurs de trafic provisoires ont été mis en place. Grâce à cette installation, nous avons pu entreprendre les démarches de légalisation de la zone 30 km/h en traversée de localité, mesure autorisée par le Canton depuis peu.

Le dossier dans son ensemble a nécessité de nombreuses séances et plusieurs allers-retours entre la Direction générale de la mobilité et des routes et la commune, ce qui a entraîné un délai important jusqu'à la validation définitive du plan de modération de trafic.

Sa mise à l'enquête a abouti à une seule opposition, laquelle a été retirée après que la Municipalité ait pu rassurer son auteur.

3. Modération du trafic

La mise en place provisoire des modérateurs a permis de modéliser la future configuration de la route du Village, puis d'apporter des modifications en vue d'aboutir au but recherché, soit dissuader les automobilistes de transiter par le centre de la commune, sécuriser la mobilité douce et embellir la traversée du village.

Parallèlement, plusieurs variantes de modération de trafic ont été analysées avec la collaboration de la commission ad hoc. L'option prise de limiter la largeur de la route et d'ajouter des chicanes dans les intersections nous a paru plus en adéquation avec une mise en valeur de la route du village, en lieu et place de gendarmes couchés inesthétiques et bruyants.

Finalement, des chicanes végétalisées ont séduit l'ensemble du groupe de travail, dont la qualité des échanges et des idées est à relever. Ces aménagements permettront d'aménager des îlots de verdure par des massifs de fleurs et des arbustes ; ils seront complétés par du mobilier urbain. Tout ceci apportera une touche d'esthétisme et de convivialité bienvenus.

4. Situation

La modération du trafic se fera grâce à plusieurs éléments (c.f. plan 1 annexé) :

- zone de carrefours avec priorité de droite, revêtement en couleur et largeur de 5m. avec des bordures hautes de chaque côté ;
- zone de rétrécissement avec une largeur de chaussée de 4m. ;
- entrée depuis Montreux avec un rétrécissement et un coussin berlinois. Afin de d'identifier l'entrée en zone 30km/h, le revêtement sera de couleur ;

Le reste de la route aura une largeur de 5m. avec des pavés inclinés afin de permettre le croisement de deux poids lourds, lesquelles seront limitées aux zones bleues (c.f. plan 2 annexé).

5. Éclairage public

Un nouveau réseau d'éclairage public sera mis en place et les candélabres seront changés par une technologie LED, laquelle diminuera la pollution lumineuse.

6. Eaux claires et eaux usées

Un contrôle des canalisations au moyen d'une caméra a été effectué. Il en est ressorti que la majorité des collecteurs sont en bon état. Seuls seront changés :

- 69 m de collecteur EU en face du château ;
- 32 m de collecteur EC vers la route du Marais-Rond ;

De plus quelques sondages et réparations ponctuelles seront effectuées.

Le coût de ces travaux est estimé à CHF 225'000.00. Il sera financé par le compte de recettes affectées N° 9280.6 "Epuración". Les points 1.3 / 6.2 et 6.6 du budget ci-après en donnent le détail.

7. Eau potable

Le réseau d'eau potable a été remplacé dans les années 1990 et ne semble pas poser de problèmes.

Des sondages seront exécutés sur chaque branchement afin de vérifier l'état des pièces en T et les vannes les plus sensibles.

Les conduites situées sous l'emprise des travaux de la route d'Arvel, de la route de Noville et de la route du Marais-Rond n'avaient pas été renouvelées et seront en conséquence remplacées.

Le coût de ces travaux est estimé à CHF 260'000.00. Il sera financé par le compte de recettes affectées N° 9280.5 "Service des eaux". Les points 1.5 / 3.1 / 6.1 et 7.1 du budget ci-après en donnent le détail.

8. Aménagements paysagers

Différentes essences, en fonction de la visibilité nécessaire à la sécurité des enfants, seront plantées dans les zones vertes le long du tracé. De plus, des arbres à tiges seront plantés dans la mesure du possible en fonction du cadastre souterrain.

9. Autres services et intervenants

Après avoir pris contact avec les entreprises concernées. Il s'avère que :

- L'entreprise en charge du chauffage à distance ne souhaite pas faire de travaux ;
- Une partie de la conduite de gaz sera changée aux frais de CicGaz ;
- Swisscom construira de nouvelles chambres sur son réseau ;
- Romande Energie effectuera quelques sondages, mais n'envisage pas de travaux importants.

10. Budget

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'une soumission en procédure ouverte ; les autres montants sont basés sur des offres reçues ou des devis.

	Montant TTC	
1. Travaux de génie civil		1 107 000.00
1.2 Aménagement routier	720 000.00	
1.3 Eaux claires - Eaux usées	195 000.00	
1.4 Éclairage public	82 000.00	
1.5 Eau potable	110 000.00	
2. Éclairage public		160 000.00
2.1 Candélabres, travaux électriques et taxes	160 000.00	
3. Eau potable		40 000.00
3.1 Travaux du sanitaire	40 000.00	
4. Aménagement		100 000.00
4.1 Travaux de fourniture et de plantations	80 000.00	
4.2 Mobilité urbains	20 000.00	
5. Marquage et signalisation		50 000.00
5.1 Marquage et signalisation	30 000.00	
5.2 Radars - Visi Speed	20 000.00	
6. Frais		143 000.00
6.1 Honoraires d'ingénieurs - Eau potable	10 000.00	
6.2 Honoraires d'ingénieurs - Eaux claire et Eaux usées	15 000.00	
6.3 Honoraires d'ingénieurs - Route	75 000.00	
6.4 Honoraires de géomètre	8 000.00	
6.5 Frais de déviation de bus	20 000.00	
6.6 Laboratoire, passage caméra, etc.	15 000.00	
7. Divers et imprévus		180 000.00
7.1 Supplément éventuel en cas de problème sur le réseau d'eau potable à la suite des sondages	100 000.00	
7.2 Divers et imprévus	80 000.00	
Total		1 780 000.00

Une subvention sera demandée à la DGMR pour la partie route. Le total de la subvention si cette dernière est acceptée serait d'environ CHF 120'000.00.

Une demande de subvention sera également faite à l'ECA pour les travaux de sanitaire.

11. Conclusions

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal no 47/2016-2021 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux pour la modération de trafic à la route du Village ;**
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'780'000.00 pour cet objet ;**
3. **de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par recours à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;**
4. **d'amortir cet investissement de la manière suivante :**
 - a) par un prélèvement en une seule fois de CHF 260'000.00 sur le compte au bilan Fonds de réserve recettes affectées N° 9280.5 "Service des eaux" ;
 - b) un montant de CHF 225'000.00 par un prélèvement annuel de CHF 11'250.00 pendant 20 ans au maximum sur le compte au bilan Fonds de réserve recettes affectées N° 9280.6 "Epuraton" ;
 - c) un montant de CHF 1'295'000.00 par un prélèvement annuel de CHF 51'800.00 pendant 25 ans au maximum sur le compte au bilan N° 9282.00 "Etudes et investissements futurs".

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 12 avril 2021.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :


Muriel Ferrara

La Secrétaire :











Carole Guérin



Annexe au préavis n° 47

Légende :

- Existant :**
-  Trottoir
 -  Route
 -  Zone verte

- Projet :**
-  Trottoir
 -  Route revêtement en couleur
 -  Route
 -  Zone pavée
 -  Zone verte
 -  Bordures 1 pavé +2cm, +3cm aides traversées
 -  Bordures granit (+12cm)
 -  Bordures 3 pavés inclinés pour accès (+8cm)
 -  Bordures 3 pavés inclinés sans accès (+13cm)



Annexe 2 au préavis No 47

Zone de croisement des poids lourds

